



Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 27 Juin 2024

Météo "Supporter"



Jeannette
Dillotte

Prénom
Prénom
Prénom Prénom
Prénom
Prénom Prénom

Prénom Prénom
Prénom
Prénom Prénom
Prénom Prénom
Prénom
Prénom
Prénom
Prénom
Prénom



BIENVENUE



AMELIE

Bornecque-Durand

CO-PRÉSIDENTE



MATTHIEU

Dardaillon

CO-PRÉSIDENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

27 juin 2024

13h-14h

BIENVENUE

BILAN 2023

rapport moral et d'activité
rapport financier – Alexandre
rapport de nos CAC – AJC

ELECTION NOUVEAU BUREAU

Accueil des nouveaux membres – Indemnités

PERSPECTIVES 2024

POUVOIRS A LA CO-PRESIDENCE

Pour faire les déclarations nécessaires

CLOTURE

1 BILAN 2023

Rapport moral et d'activités – Caroline & Eric – Résolution 1

Rapport financier – Alexandre – – Résolution 2

Rapport de nos CAC – AJC – Résolution 3



Posez vos **questions dans le chat**, nous y répondrons après la présentation



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

Résolution 1



2023, des défis
existentiels
à relever

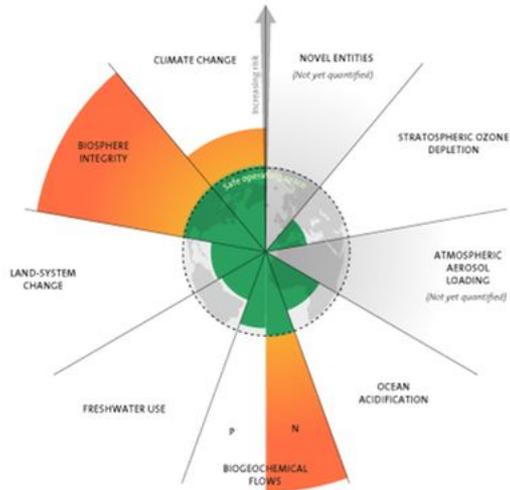
**COMMENT ESSAIMER LA VIBE DES
PARCOURS CEC ?**

**COMMENT GRANDIR SANS PERDRE
NOTRE ÂME ?**

**COMMENT ACCÉLÉRER TOUT EN
RENFORÇANT NOTRE SOCLE ?**

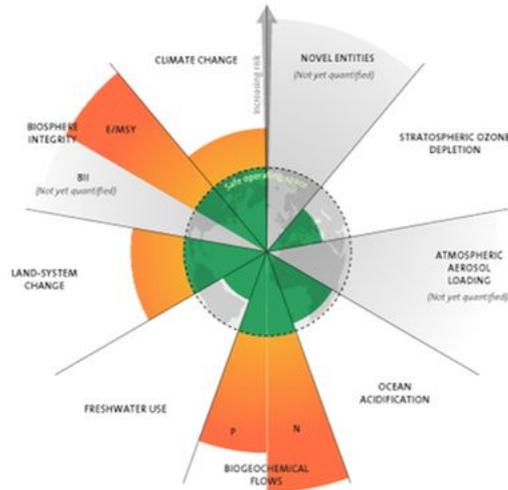
Rappel : CRISE DU SYSTÈME TERRE

2009



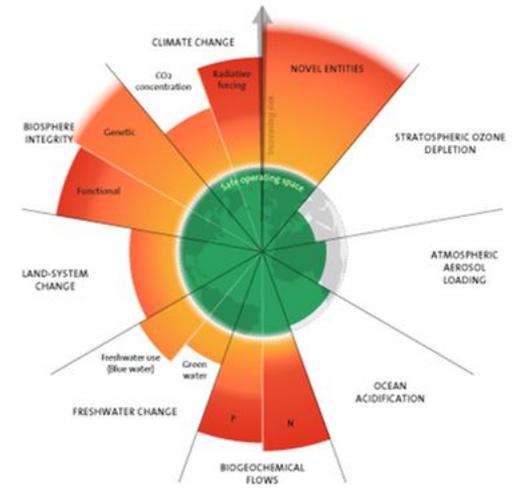
3 boundaries crossed

2015



4 boundaries crossed

2023



6 boundaries crossed

Rappel : raison d'être



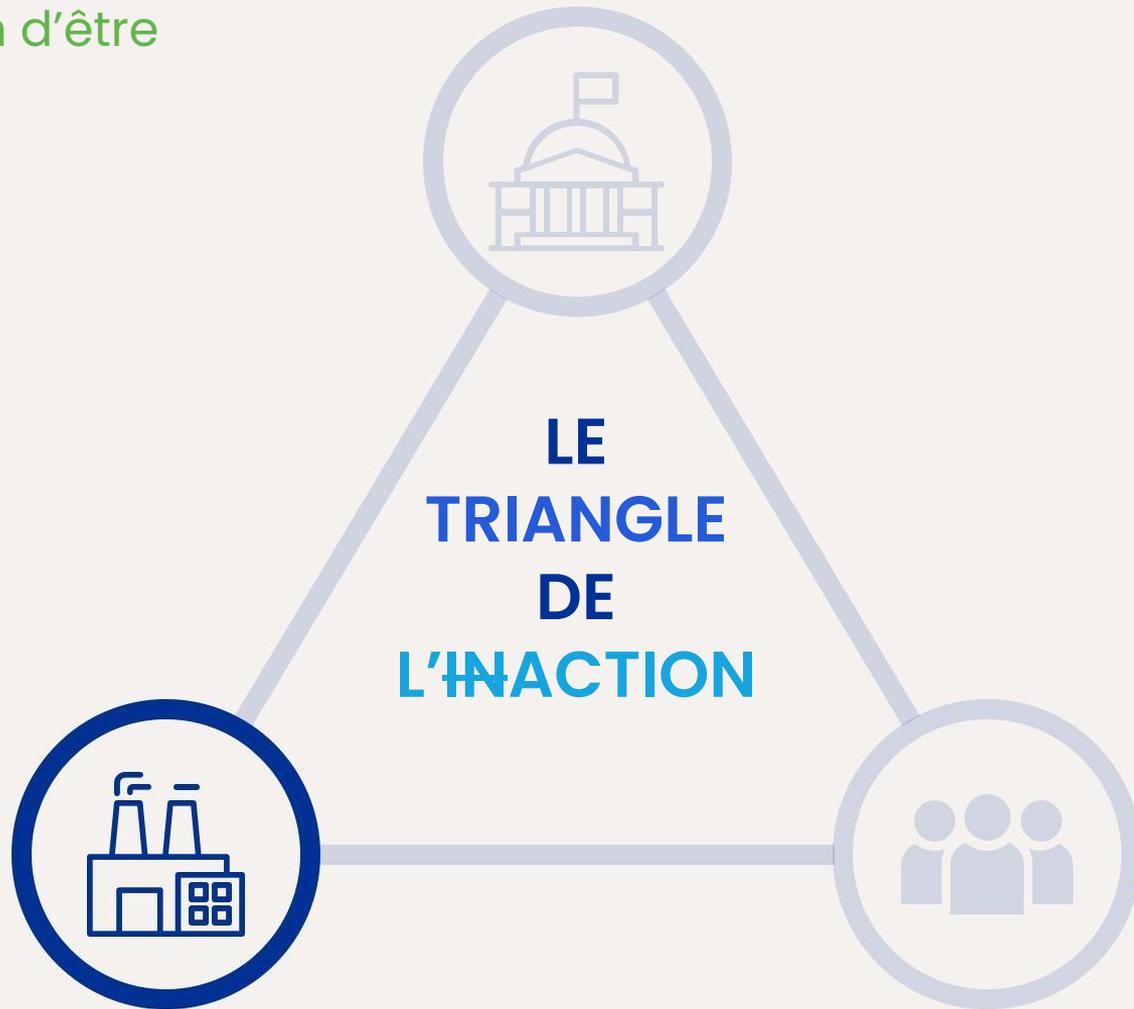
**RENDRE IRRÉSISTIBLE LA BASCULE
DE L'ÉCONOMIE EXTRACTIVE VERS L'
ÉCONOMIE RÉGÉNÉRATIVE AVANT 2030.**

LA CEC EST UNE ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Rappel : raison d'être



Rappel : raison d'être



Nous avons cristallisé ADN et singularités des parcours CEC

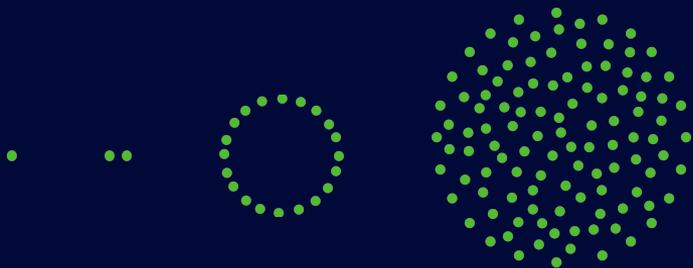
1 UN PARCOURS DE 12 JOURS SUR 12 MOIS



2 UNE PÉDAGOGIE AUDACIEUSE



3 UNE AVENTURE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE



4 DES LIVRABLES Tournés vers l'ACTION



2 ANS APRÈS, LA VAGUE CEC SE PROPAGE !

AU SEIN DES TERRITOIRES ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉS À FORT IMPACT

S1 2023

OUEST

65 ENTREPRISES

PROVENCE-CORSE

65 ENTREPRISES

BASSIN LYONNAIS

70 ENTREPRISES

ALPES

80 ENTREPRISES

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

55 ENTREPRISES

CONSULTING

40 ENTREPRISES

T4 2023

NOUVELLE-AQUITAINE

80 ENTREPRISES

MASSIF CENTRAL

38 ENTREPRISES

MONDE FINANCIER

70 ENTREPRISES

T1 2024

HAUTS-DE-FRANCE

NORMANDIE

INDUSTRIES

NOUVEAUX IMAGINAIRES

PACIFIQUE

T2 2024

OUEST 2024

**PROVENCE MÉDITERRANÉE
2024**

BASSIN LYONNAIS 2024

ALPES 2024

SUISSE

T4 2024

GRAND EST

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
2024**

AGRI/AGRO

Océans

BELGIQUE

CEC TERRITORIALES

CEC THÉMATIQUES

CEC INTERNATIONALES



CEC OUEST



CEC PROVENCE MÉDITERRANÉE



CEC CONSULTING



CEC BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



CEC BASSIN LYONNAIS & ALPES

GERMINATIONS & FLORAISONS 2023



1^{er} salarié RAF

Mise en place des Communs

Pédagogie sur l'Intérêt Général

Journée "One team" Gustave

Expertise du collectif en **collectes**
et levées de fonds

Comité d'Orientation



Consolidation budget
des Communs

Nouveau Logiciel
comptable Pennylane

Evolution Rétribution
contributeurs (TJM)

GT Sécurisation Admin,
RH et Juridique

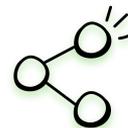


CEC progressivement sur
les Territoires

Parcours thématiques
(Consulting, MF, NI...)

CEC Internationale via
accompagnement Light

Approche One Team
recrutement



Nouvelle identité
graphique (CEC)

Club des Mécènes

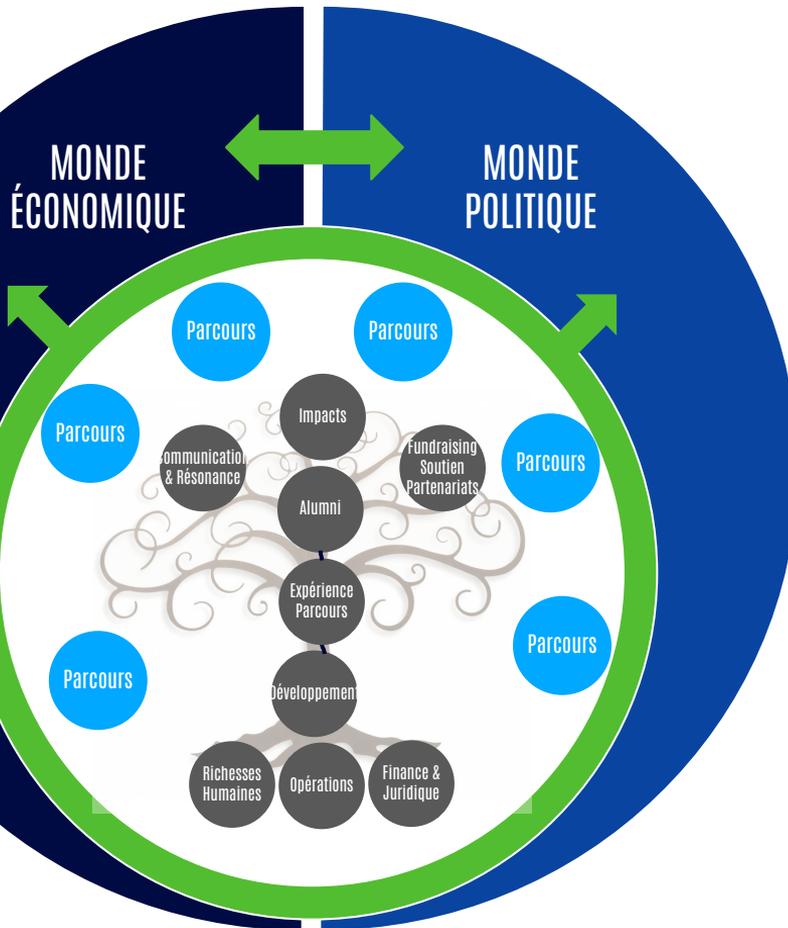
Dispositif ALUMNI
territorial / national

CEC Festival
Baromètre Alumni #1
Deep dive 4 cas BPI

Auditions Sénat 17.01 et 27.05 - Partenariat FBN/CJD - Plateau TV



UNE ORGANISATION QUI NOUS RESSEMBLE & NOUS RASSEMBLE



Du rayonnement, de l'influence
& de la crédibilité

Des parcours transformants,
sur un modèle pérenne

Un socle de soutien fiable et robuste



RAPPORT FINANCIER

Bilan & Compte de Résultat

Résolution 2

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Produits: +3,5mEUR

- “La vague CEC se propage” avec une augmentation des produits par origine de +460% vs 2022 lié à l’augmentation du nombre de parcours

Charges:-3,2mEUR

- 83% des dépenses de la CEC sont affectées aux missions sociales de l’association (parcours CECx)
- Les frais de fonctionnements restent bas en l’absence de salariat sur 2023

Excédent:+0.294mEUR

- Sur la générosité du public la gestion est à l’équilibre
- L’excédent s’explique par des entrées de trésorerie de +0,2mEUR en decembre 2023 (mecenat, mission BPI) qui vont permettre de financer la mise en place du salariat au sein de la CEC en 2024

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en EUR)		Exercice N		Exercice N-1	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. Produits liés à la générosité du public		3,067,293	3,067,293	686,487	686,487
	Cotisations sans contrepartie	797,864	797,864	72,055	72,055
	Dons, Legs et Mécénat	2,269,429	2,269,429	614,432	614,432
	Dons manuels	2,145,929	2,145,929	609,332	609,332
	Mécénat	123,500	123,500	5,100	5,100
	Legs, Donations et assurances vies	-	-	-	-
	Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2. Produits non liés à la générosité du public		67,678	-	1,500	-
	Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
	Parrainage d'entreprise	-	-	-	-
	Contributions financières sans contre partie	-	-	-	-
	Autres produits non liés à la générosité du public	67,678	-	1,500	-
3. Subventions et autres concours publics		349,890	-	67,500	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations		-	-	-	-
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs		-	-	-	-
	TOTAL	3,484,860	3,067,293	755,487	686,487
CHARGES PAR DESTINATION					
1. Missions sociales		-2,663,995	-2,663,995	-420,304	-420,304
	Réalisées en France	-2,663,995	-2,663,995	-420,304	-420,304
	Actions réalisées par l'organisme	-2,663,995	-2,663,995	-420,304	-420,304
	Versement à d'autres organismes	-	-	-	-
	Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
	Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
	Versement à d'autres organismes	-	-	-	-
2. Frais de recherche de fonds		-166,935	-56,680	-130,535	-10,256
	Frais d'appel à la générosité du public	-56,680	-56,680	-10,256	-10,256
	Frais de recherche d'autres ressources	-110,255	-	-120,279	-
3. Frais de Fonctionnement		-360,036	-360,036	-160,550	-160,550
4. Dotation aux provisions et dépréciations		-	-	-	-
5. Impôts sur les bénéfices		-	-	-	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice		-	-	-	-
	TOTAL	-3,190,966	-3,080,711	-711,389	-591,110
EXCEDENT OU DEFICIT		293,895	-13,418	44,099	95,378

BILAN 2023

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 000		20 000	
Autres titres immobilisés	153		153	
Prêts				40 000
Autres immobilisations financières	850		850	
TOTAL I	21 003		21 003	40 000
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 800		5 800	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	135 763		135 763	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 350 238		1 350 238	408 756
Charges constatées d'avance	5 049		5 049	
TOTAL III	1 496 851		1 496 851	408 756
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 517 853		1 517 853	448 756

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	44 099	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	379 493	379 493
Excédent ou déficit de l'exercice	293 895	44 099
Situation nette	717 487	423 592
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	717 487	423 592
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		16 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 092	9 164
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	634 275	
TOTAL V	800 367	25 164
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 517 853	448 756

RAPPORT DE NOS CAC

Résolution 3



CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT (CEC)

Assemblée Générale du 27 juin 2024
Présentation des rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 12 2023

Résolution 3



NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant des dons annuel reçus
> 153 000€



OBJECTIFS

Obtenir une assurance raisonnable
que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives

Merci



ALEXANDRE PARLANGE



SÉBASTIEN CAMBON

*Nous remercions Alexandre et Sébastien pour la qualité
de nos échanges, leur disponibilité et leur réactivité
tout au long de notre mission d'audit.*

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de l'association Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



**OPINION SANS
OBSERVATION ET SANS
RESERVES**



**AUDIT EFFECTUE SELON LES NEP
APPLICABLES EN FRANCE ET DANS
LE RESPECT DES REGLES
D'INDEPENDANCE**

NEP : Normes d'Exercice Professionnel

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



**CARACTÈRE APPROPRIÉ DES PRINCIPES
COMPTABLES APPLIQUÉS ET
PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DES
COMPTES**



**NOUS N'AVONS PAS D'OBSERVATION À
FORMULER SUR LA SINCÉRITÉ ET LA
CONCORDANCE AVEC LES COMPTES
ANNUELS DES INFORMATIONS DONNÉS
AUX MEMBRES**



**IL APPARTIENT À LA DIRECTION D'ÉTABLIR
DES COMPTES ANNUELS PRÉSENTANT UNE
IMAGE FIDÈLE CONFORMÉMENT AUX
RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES
FRANÇAIS**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



OBTENIR L'ASSURANCE RAISONNABLE QUE LES COMPTES PRIS DANS LEUR ENSEMBLE NE COMPORTENT PAS D'ANOMALIES SIGNIFICATIVES



LE COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCE SON JUGEMENT PROFESSIONNEL TOUT AU LONG DE CET AUDIT

Identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives

Apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues

Prend connaissance du contrôle interne

Apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

- Les conventions réglementées sont des actes juridiques passés entre une association, et une personne physique ou morale possédant des intérêts dans cette association.
- En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association et en application de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.
 - Nous vous présentons les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés :
 - **Au 31/12/2023, Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.**



MERCI DE VOTRE ATTENTION



*Assemblée générale du 27/06/2024
Audit des comptes clos le 31.12.2023*

Confidentiel

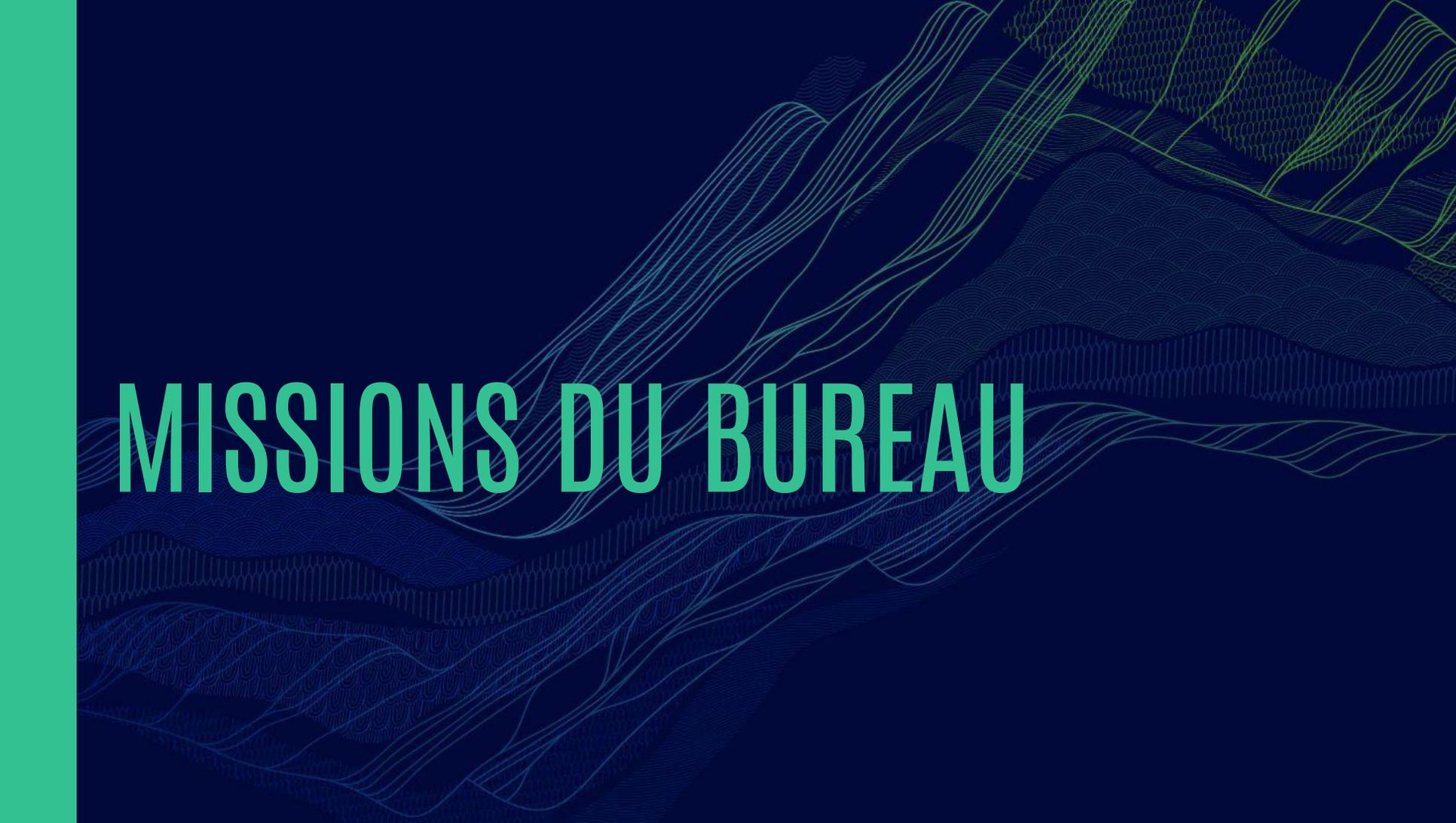
QUESTIONS-REPOINSES



2 NOUVEAU BUREAU CEC

Accueil des nouveaux membres

Election du nouveau bureau - Résolution 4

The background features a dark blue field with intricate, wavy, light blue line patterns that resemble topographical contours or data waveforms. A solid teal vertical bar is positioned on the far left side of the image.

MISSIONS DU BUREAU

Bureau: Garant de la bonne santé et de la pérennité du système CEC

INSTANCE
STATUTAIRE

MISSIONS DE GOUVERNANCE

- Il détermine l'ordre du jour des assemblées générales et gère les convocations
- Il soumet aux assemblées générales les modifications des Statuts de l'Association et du Règlement Intérieur, incluant le montant du droit d'entrée et de la grille de cotisation annuelle
- Il soumet à l'AGO les rapports sur l'activité, la gestion ainsi que sur la situation morale et financière de l'Association,
- Il soumet à l'AGO le plan de développement, assorti du budget prévisionnel pour l'exercice suivant,
- Il valide les adhésions des membres de l'association et exclusion éventuelle de membres
- Il nomme les dirigeants des filiales et du fonds de dotation et opère les délégations générales nécessaires à la bonne exécution des orientations générales arrêtées par l'AGO

MISSIONS DE STRATÉGIE & GESTION

- Il soutient, challenge et valide les composantes systémiques proposées par les dirigeants de filiales, et notamment :
 - Le scénario stratégique à 3 ans au service du Why de la CEC
 - Le plan stratégique et le budget prévisionnel à 1 an (incl. les priorités de parcours, priorités de salariat, les taux de remontées à l'asso des parcours, le nombre d'alumni cotisants, la ventilation des cotisations alumni ...)
 - Les arbitrages stratégiques et budgétaires en cas d'écart significatif (10% et plus) vs le budget prévisionnel
- Acte la nomination du commissaire aux comptes, arrête les comptes annuels et propose l'affectation du résultat

MISSIONS JURIDIQUES

- Il décide d'engager des procédures judiciaires au nom de l'Association, en demande ou en défense
- Il se prononce sur l'acceptation des dons et legs dans des conditions conformes à l'article 910 du Code civil,
- Il est compétent pour gérer le patrimoine de l'Association,
- *Il acte la création des établissements secondaires nécessaires au déploiement de la CEC et valide les devis conformément à la grille de délégation*

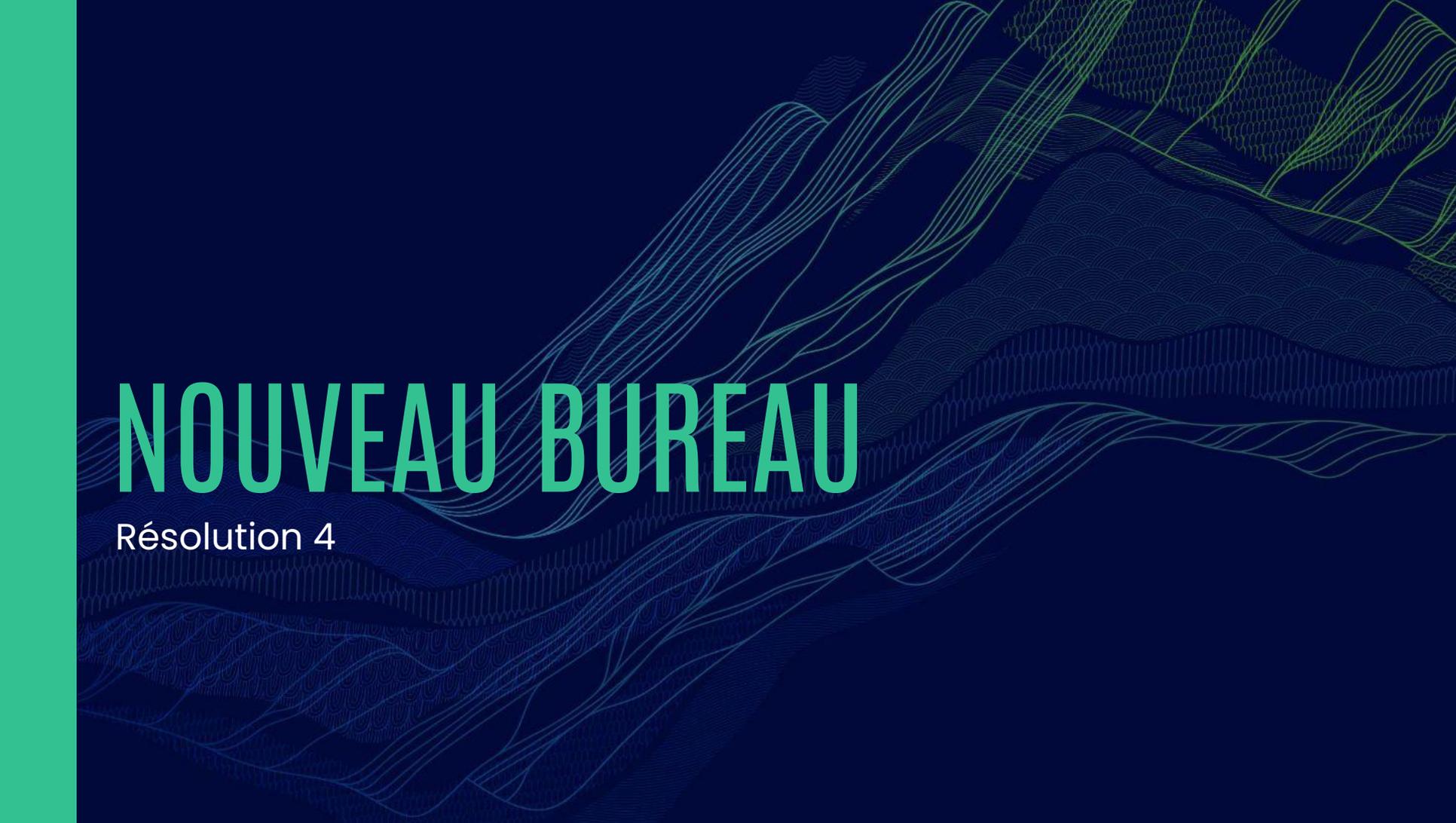
REMERCIEMENTS A (SORTIS DU BUREAU)



Sterenn Le Roux (> pôle alumni)



Sébastien Cambon (> pôle F&J)



NOUVEAU BUREAU

Résolution 4

NOUVEAU BUREAU : Un Collectif de 7 personnes, intégrant des ALUMNI

Proposition pour soumission au vote



MATTHIEU DARDAILLON
Co-Président



AMÉLIE BORNEQUE-DURAND
Co-Présidente



BLANDINE ANO
Trésorière



CORINNE BAZINA
Secrétaire Générale



LAURENT FELIX
Vice-Président



CATHERINE GRENET
Vice-Présidente



NICOLAS CHABERT
Vice-Président



**MATTHIEU
DARDAILLON**

RÔLE PRESENTI : Co-Président

ACTUELLEMENT :

- Co-Président de l'asso depuis octobre 2022
- Créateur 'Redessiner le monde'
- Auteur, conférencier

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Co-fondateur Ticket for Change : Expérience Asso et IG - Management / Direction d'entreprise - Expérience en gouvernance
- Capacité à alerter / questionner les risques
- Connaissance intime du monde de la transition et du Régénératif
- Hauteur & recul, Assertivité, Intelligence collective
- Ashoka Fellow



AMÉLIE

BORNEQUE-DURAND

RÔLE PRESENTI : Co-Présidente

ACTUELLEMENT :

- Co-présidente de l'asso depuis octobre 2022
- Lead du pôle RH depuis 2021

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Bénévole parcours 1 (RH et gouvernance) :
Connaissance fine de l'historique de la CEC (depuis 2021) - Capacité à alerter / questionner les risques
- Intelligence collective
- Direction de projets informatiques chez EDF :
management, pilotage de projet



**BLANDINE
ANO**

RÔLE PRESENTI : Trésorière

ACTUELLEMENT :

- Administratrice de son Entreprise familiale (ETI)
- Trésorière (bénévole) de CEC Nouvelle Aquitaine

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- 18 ans d'expérience en corporate finance et gouvernance
- Capacité à faire des demandes judiciaires en matière juridique et financière et à alerter / questionner les risques
- Management / Direction d'entreprise
- Expérience en gouvernance
- Hauteur & recul, Assertivité



**CORINNE
BAZINA**

RÔLE PRESENTI : Secrétaire Générale

ACTUELLEMENT :

- Administratrice de la Fresque du Climat
- Présidente du conseil des Petites Cantines

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Ancienne DG de Grameen Danone et Danone communities
- Administratrice pro, formée IFA
- Expérience en gouvernance, Expérience Asso et IG + PI
- Management / Direction d'entreprise
- Hauteur & recul, Assertivité, Intelligence collective
- Capacité à faire des demandes judicieuses en matière juridique et financière et à alerter / questionner les risques



**CATHERINE
GRENET**

RÔLE PRESENTI : Vice-Présidente

ACTUELLEMENT :

- Coach de dirigeants & Codir (Cap dirigeant)
- Vice présidente de l'asso depuis octobre 2023
- Lead du pôle dév en 2023 et actuellement contributrice bénévole

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Ancienne dirigeante (stratégie, marketing et développement) de Coca-Cola France : Management / Direction d'entreprise, Expérience en gouvernance
- Bénévole parcours 1 : Recrutement - gouvernance : Connaissance fine de l'historique de la CEC (depuis 2021)
- Capacité à alerter / questionner les risques
- Hauteur & recul, Intelligence collective



**NICOLAS
CHABERT**

RÔLE PRESENTI : Vice-Président

ACTUELLEMENT :

- Dirigeant non exécutif
- Coach de Dirigeants (Visconti Partners)
- Alumni CEC1
- Comité de sponsors CEC Provence Med

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Ancien président de Section CJD
- Rôle clef dans CEC Provence Corse v1, notamment recrutement : Connaissance de l'historique de la CEC (depuis 2021)
- Management / Direction d'entreprise
- Hauteur & recul, Assertivité, Intelligence collective
- Capacité à alerter / questionner les risques



**LAURENT
FELIX**

RÔLE PRESENTI : Vice-Président

ACTUELLEMENT :

- DG Ekimetrics France
- Alumni CECI, engagé de la 1ère vague
- Alumni adhérent et Club de Mécène
- Mécénat de compétence Data Mngt sur nos FDR

A SAVOIR (ENGAGEMENT / COMPETENCES) :

- Connaissance de l'histoire de la CEC (depuis 2021)
- Management / Direction d'entreprise
- Expérience en gouvernance
- Capacité à faire des demandes judiciaires en matière juridique et financière et à alerter / questionner les risques
- Hauteur & recul, Assertivité, Intelligence collective



INDEMNITÉS DE BUREAU

Résolution 5

Résolution 5: Indemnités des membres du Bureau

DÉFINITION DE CETTE INDEMNITÉ:

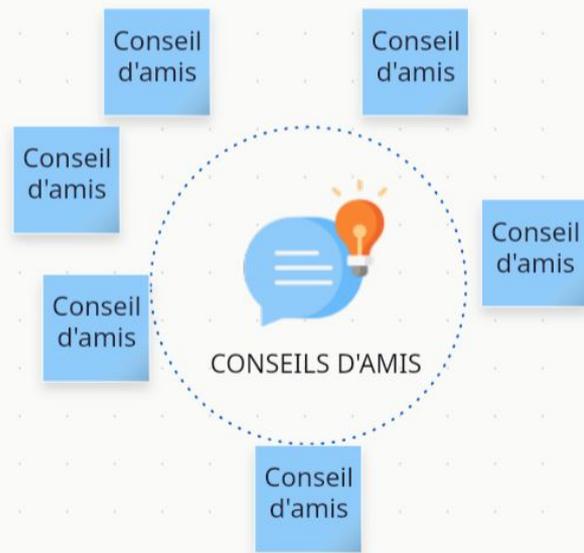
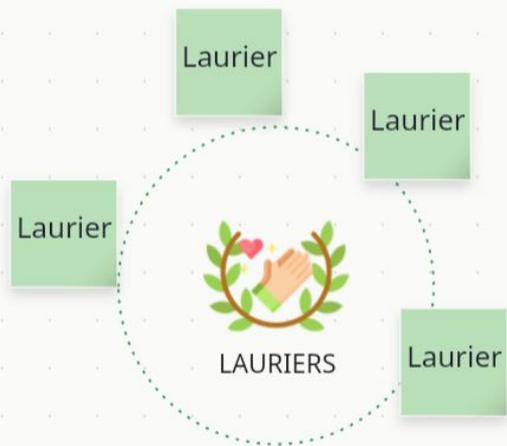
- Le Bureau décide d'allouer une indemnité aux membres du Bureau conformément à l'article 24 de ses nouveaux statuts.
- Ainsi un dirigeant d'association peut être rémunéré, sans pour autant que l'association perde son caractère désintéressé.
- Cette demande est motivée par le fait que cela permet au dirigeant de l'association de se concentrer davantage sur ses missions associatives en y consacrer plus de temps sachant que l'investissement bénévole nécessaire pour mener certaines missions est si important qu'il exige une attention de chaque instant, à temps plein.
- Le montant de l'indemnité proposée correspond à la tolérance administrative des **¼ du SMIC brut mensuel, soit 1.325,19 €** à compter de 2024.

UTILISATION PAR LA CEC DE CETTE DISPOSITION JUSQU'À PRÉSENT

- En **2023** la CEC a dépensé un total de **14 414,40 €** en indemnités de Bureau pour les dirigeants suivants (Sterenn Le Roux en qualité de Secrétaire (7 mois) & Caroline Maerte en qualité de Vice-Présidente (4 mois))
- Le budget annuel disponible en **2024** s'élève à **20 000 €**

INTENTION DANS L'UTILISATION À DATE

- A ce jour ces indemnités ne sont pas systématiques mais accordées par **décision majoritaire du Bureau** au cas par cas en fonction des éléments présentés ci-dessus et lorsque **le/la dirigeant.e concerné.e ont également une mission opérante à la CEC.**





2 PERSPECTIVES 2024

3 ANS APRÈS, LA BASCULE EST EN MARCHÉ !

AU SEIN DES TERRITOIRES ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉS À FORT IMPACT

		EN COURS	EN RECRUTEMENT	EN PROJET
OUEST 2023	NOUVELLE-AQUITAINE 2023	HAUTS-DE-FRANCE 2024	OUEST 2024	BELGIQUE
PROVENCE-CORSE 2023	MASSIF CENTRAL 2023	NORMANDIE 2024	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2024	GRAND EST 2024
BASSIN LYONNAIS 2023	MONDE FINANCIER 2023	INDUSTRIES 2024	NOUVELLE-AQUITAINE 2024	MASSIF CENTRAL 2025
ALPES 2023		NOUVEAUX IMAGINAIRES 2024	AGRI & AGRO 2024	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2023		PROVENCE MÉDITERRANÉE 2024	OCÉAN 2024	
CONSULTING 2023		BASSIN LYONNAIS 2024	SUISSE PARCOURS FRANCOPHONE 2024	
		ALPES 2024		
		PACIFIQUE 2024		

CEC TERRITORIALES

CEC THÉMATIQUES

CEC OUTRE-MER

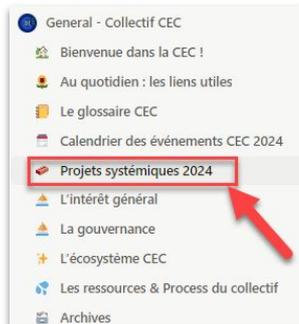
CEC INTERNATIONALES

Kick-off CEC Pacifique – Industries – Nouveaux imaginaires – Provence Méditerranée – Hauts de France – Bassin Lyonnais – Alpes – Cérémonie clôture Consulting – Change NOW



Notre feuille de route CEC 2024

1. Évaluer et bonifier notre **stratégie d'impact** (notamment sur les enjeux alumni, maturité territoire et liaison écosystème) pour naviguer avec force et sérénité vers notre cap 2030.
2. **Renforcer** nos fondamentaux : qualité parcours, process, gestion pilotée de nos données, nos RH, nos finances..
3. **Élever notre conscience systémique** pour gérer nos vulnérabilités et libérer le plein potentiel de nos forces vives

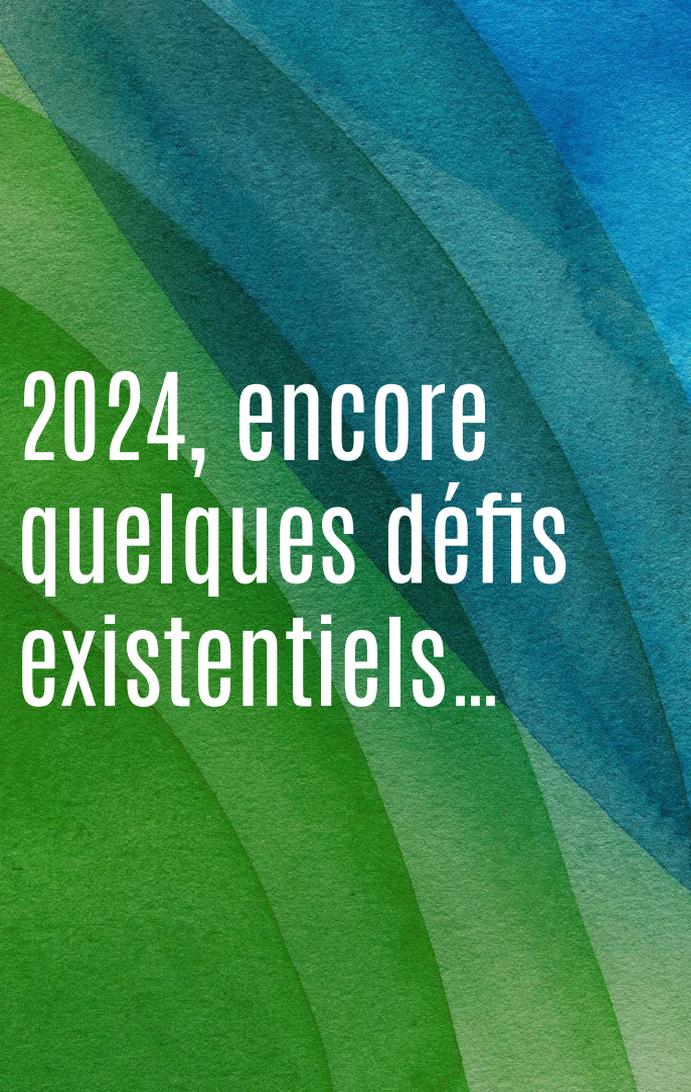


Notre feuille de route CEC 2024

- ▼ Évaluer et bonifier notre stratégie d'impact (notamment sur les enjeux alumni, maturité territoire et liaison écosystème) pour naviguer avec force et sérénité vers notre cap 2030.
 - ▶ 🏔️ Cap d'Après (2025-2027)
 - ▶ 📍 Maturité des Territoires
 - ▶ 😊 One Team Alumni
- ▼ Renforcer nos fondamentaux : qualité parcours, process, gestion pilotée de nos données, nos RH, nos finances..
 - ▶ 🩸 Globules Rouges - Gestion de la donnée CEC - Restructuration IT
 - ▶ 📁 LE GT SAJE
 - ▶ 🎯 Tous Recruteurs !
 - ▶ 💡 10 choses à savoir sur un parcours CEC
 - ▶ 💰 Financement des parcours : Amorçage & Nouveau BP
 - ▶ 🗺️ Dispositif Feuille de Route
 - ▶ 👤 Gestion des intervenants
- ▼ Élever notre conscience systémique pour gérer nos vulnérabilités et libérer le plein potentiel de nos forces vives
 - ▶ 😬 5 vulnérabilités à traiter en 2024
 - ▶ 🌪️ Alizé, un vent d'empuancement de chaque contributeur

Gestion financière de la CEC : prudence, frugalité et intentionnalité

1. **Prudence de gestion** des entrées / sorties pour préserver les réserves de l'association en 2024 :
 - Les entrées sur 2024 devraient se situer autour de 6 M€
 - Les dépenses (hors parcours) augmentent pour mettre en place du salariat, renforcer nos fondamentaux et augmenter notre résonance, les frais des Communs devraient atterrir autour de 1,3 M€
 - La gestion financière de l'association est à but non lucratif nous nous efforçons de viser un équilibre entre entrées et sorties annuelles
2. **TJM unique référence à 350 € TTC** : ~250 contributeurs concernés
3. **Grille salariale cappée à 4 x SMIC** : ~10 contributeurs salariés à fin 2024
4. **Modèle socio-économique des Parcours révisé** pour garantir un meilleur partage de valeur avant, pendant et post-Parcours



2024, encore
quelques défis
existentiels...

**COMMENT RENFORCER L'IMPACT
TRANSFORMATIF DE NOS PARCOURS ?**

**COMMENT SORTIR DE NOTRE "MODE
HÉROÏQUE" TOUT EN GARDANT NOTRE
SUPPLÉMENT D'ÂME ?**

**COMMENT CAPITALISER, SOUTENIR ET
RAYONNER AVEC NOS ALUMNI ?**

**COMMENT ACTIVER TOUT LE
POTENTIEL DU REGEN ECOSYSTEM ?**

DES LAURIERS & DES CONSEILS D'AMIS POUR LA CEC ?



C'EST LE MOT DE LA FIN



MERCI

ET VOUS, QUEL EST VOTRE MOT ?